



## Rassemblement DSDEN 04/11/2014 Education prioritaire

Nous sommes réunis pour montrer au directeur académique notre totale désapprobation face à ces propositions de refonte de l'éducation prioritaire.

Nous sommes ici pour dire que l'on ne raye pas d'un trait de plume les secteurs de Moulins-Engilbert, Imphy, Fourchambault, Montsauche et Lormes de l'éducation prioritaire. De fait, nous regrettons que la recomposition des réseaux se fasse sur la base d'une enveloppe à moyens constants alors que le périmètre des collèges et des écoles a été élargi avec l'introduction du nouveau département de Mayotte et l'attention particulière portée à la Guyane ; la Nièvre paie un lourd tribut au niveau académique. En effet, sur 6 réseaux supprimés en Bourgogne, la Nièvre en rend 4.

Le secrétaire général du SNUipp-FSU, Sébastien Sühr, s'est adressé à Najat Vallaud Belkacem pour mettre le doigt sur des dysfonctionnements graves ayant des conséquences lourdes pour les écoles ; je cite " Vous avez demandé aux Recteurs de travailler en concertation à partir de quatre paramètres de difficulté sociale : taux de Professions et Catégories Socio-professionnelles défavorisées, taux de boursiers, taux d'élèves

résidant en zone urbaine sensible, taux d'élèves en retard à l'entrée en 6e. Comment seront prises en compte les écoles primaires qui scolarisent des publics très défavorisés, mais qui n'appartiennent pas à un secteur collège REP + ou REP ?”

De plus il est paradoxal aussi de voir apparaître le redoublement dans les critères alors que nous avons des injonctions fortes de nos inspecteurs pour qu'il soit rarissime.

Comment se fait-il aussi que les secteurs de La Machine et Cercy-la-Tour n'entrent pas dans l'éducation prioritaire alors qu'ils figurent en tête de liste des écoles non classées en éducation prioritaire mais ayant la plus grande difficulté sociale, une bien triste place sur le podium de la pauvreté ? Est-ce la même règle pour toutes les écoles ou y a-t-il une question de visibilité ? La misère à la campagne se cache beaucoup plus qu'en ville et la Nièvre est l'un des départements les plus pauvres.

Le SNUipp-FSU de la Nièvre est en cohérence avec les propos du SNUipp national : c'est pourquoi nous avons écrit au directeur académique pour que soit négociée la possibilité de prendre en compte les écoles primaires qui scolarisent des publics très défavorisés mais qui n'appartiennent pas à un secteur collège REP.

Les progrès enregistrés semblent justifier une sortie du dispositif mais au lieu de pouvoir pérenniser un fonctionnement qui donne des résultats, les équipes se voient empêchées de travailler dans de bonnes conditions. Le mal-être est grand de voir tout ce qui ne pourra plus être fait : quid du dispositif “plus de maîtres que de classes”, quid de la coordination, quid de l'intervention des collègues du rased et l'on pourrait allonger la liste des conséquences envisageables. Les équipes se sentent à

juste titre pénalisées et ce n'est pas avec la promesse du versement de la prime zep que l'on se console d'un travail empêché.

Ce groupe de travail que le directeur académique veut limiter à la liste des écoles de Cosne rentrant dans le dispositif, nous voulons le consacrer à exposer tout ce qui vient d'être dit ici ; il est impératif d'examiner avec précision et en toute transparence toutes les situations, tout comme il est indispensable de traiter les cas des écoles élémentaires et maternelles concentrant des difficultés sociales avérées ; c'est pourquoi le SNUipp-FSU a demandé la tenue d'un Comité technique ministériel (CTM) exclusivement consacré à l'examen des critères et des situations préfigurant la nouvelle carte de l'éducation prioritaire. Aucune situation difficile ne doit être laissée de côté et c'est la raison de notre présence ici pour nos élèves et pour nous.